



COMMUNE DE CARS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Jeudi 10 février 2022 à 19h 00
A la salle du conseil de la mairie de CARS

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Beatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Caroline LE THOËR Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU, André GIRAUD

ABSENTS EXCUSES (5) : Mmes Nicole DELAUGE, Laure BOUCAUD, Mrs Philippe SEVIN, Jérôme DURAND, Matthieu DELOMIER

POUVOIRS (3) : *M. Philippe SEVIN à Mme Dominique ARIAS ; Mme Nicole DELAUGE à Mme Dominique FARGES ; Mme Laure BOUCAUD à M. Xavier ZORRILLA*

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

Validation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil

Municipal

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant à demander une subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux d'aménagement routier au lieu-dit de Peyreau. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Délibérations à prendre

1) **Délibération DSIL 2022 rénovation de l'ancienne poste à destination d'une MAM**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'ancienne poste à destination d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Nous avons l'opportunité de proposer le bâtiment de l'ancienne poste à des assistantes maternelles qui ont un projet de Maison d'Assistants Maternelles (MAM). Nous avons donné une suite favorable pour plusieurs raisons. Le Projet d'une MAM dans notre commune répond à un besoin grandissant pour ce type de service, elle offre un complément de services à l'école maternelle et primaire, voire à la crèche intercommunale. De plus la réhabilitation et la réutilisation du lieu permet de sauvegarder un bâtiment de qualité inoccupé en voie de dégradation sévère.

Le diagnostic thermique du bâtiment a calculé une économie de près de 75 % sur la consommation d'énergie finale après cette réhabilitation. Ainsi ces travaux permettront de réduire les coûts de fonctionnement à long terme (éclairage, chauffage).

La nature des travaux engagés et le gain sur la consommation d'énergie répondent aux critères d'obtention d'une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Les travaux de réhabilitation permettront de :

- Renforcer l'isolation thermique du bâtiment par les murs et les plafonds
- Rénover le chauffage central et permettre la régulation totale du bâtiment
- Améliorer l'efficacité de l'éclairage
- Améliorer la performance thermique des menuiseries

Le montant des travaux est estimé à 178 540 € HT soit 214 248 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DSIL d'un montant de : 53 562 €
- de valider le plan de financement de cette dépense :

- Subvention DSIL HT (30%)	53 562 €
- Autofinancement HT	124 978 €

	178 540 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux et d'inscrire les recettes et les dépenses au budget 2022

2) **Délibération DETR 2022 travaux de sécurisation routière à Peyreau**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'aménagement au lieu-dit Peyreau pour améliorer la sécurité des usagers.

Il s'agit de sécuriser les voies piétonnes, l'aire d'arrêt de bus et le flux de circulation dans le hameau du lieu-dit de PEYREAU. Sur la voie communale traversant ce lieu-dit laquelle circulent des véhicules particuliers mais aussi des camions ayant pour destination les établissements BOUE et les propriétés viticoles environnantes. Le bus de ramassage scolaire y circule aussi, en effet un arrêt « Bus Scolaire » existe dans le centre du hameau.

La voie est très étroite obligeant les véhicules à rouler sur le bas-côté lors des croisements et ainsi menacer la sécurité des piétons.

L'arrêt de bus scolaire n'est pas accessible et pas accueillant, il faut créer son aménagement.

Un regroupement « sauvage » de poubelles est situé dans le centre du hameau il peut regrouper jusqu'à une quinzaine de poubelles, il faut l'organiser pour confiner ces poubelles et en faire un point de collecte.

La commune a acquis les parcelles 493 et 494 pour la réalisation de cet aménagement.

Les travaux permettront de :

- Elargir la chaussée pour permettre le croisement des véhicules sans empiéter sur les bas-côtés
- Réaliser le busage du fossé pour permettre cet élargissement, l'aménagement de places de stationnement et d'un arrêt de bus
- Réalisation d'une aire de stockage et de collecte des poubelles
- Réalisation d'une plateforme pour l'arrêt du bus scolaire
- Mise en place d'équipements pour ralentir la vitesse des véhicules
- Réalisation d'un mur sur limite de propriété sur bordure Est de la parcelle 494

Le montant des travaux est estimé à 99 695 € HT soit 119 634 € TTC.

Les opérations éligibles aux subventions DETR concernent les travaux de voirie et les travaux d'aménagement, soit :

- Les travaux de voirie estimés à 46 095 € HT soit 55 314€ TTC
- Les travaux d'aménagement estimés à 20 700 € HT soit 24840 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR d'un montant de : 20 038 € (13 828 € + 6 210 €)
- de valider le plan de financement de cette dépense :

- Subvention DETR (30%) HT sur trx de voirie	13 828 €
- Subvention DETR (30%) HT sur trx d'aménagement	6 210 €
- Autofinancement HT	79 657 €

	99 695 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux et d'inscrire les recettes et les dépenses au budget 2022

2. Informations

➤ **Premiers éléments de financement des travaux de la future MAM**

Nous avons pris contact avec plusieurs banques : la banque Postale, le Crédit Agricole, la caisse d'Épargne, la caisse des dépôts et le Crédit Mutuel, afin d'avoir des propositions de prêts pour les travaux de la future MAM.

Nous partons sur un financement total de l'opération soit un prêt de 220 000 € sur une période de 10 ans, cette somme sera introduite dans le budget prévisionnel 2022.

Aujourd'hui nous avons un premier retour de la banque postale et du Crédit Agricole. Ce sujet sera abordé et discuté plus largement lors des Conseils Municipaux à venir.

3. Questions diverses

La fermeture annoncée de l'École de Musique Intercommunale est un sujet qui préoccupe grandement les habitants de CARS mais aussi bien au-delà.

M. le Maire dit avoir assisté à la réunion du 31 janvier organisée par la CCB et ayant pour objectif de présenter les raisons de cette fermeture.

La Communauté des Communes dénonce un reste à charge élevé qui n'est plus acceptable et souhaite donc fermer l'école de musique dès juin prochain. Pour continuer à disposer d'un lieu d'éducation musicale dans les mêmes locaux à BLAYE, la CCB propose la création d'une structure associative pour la gestion de ce lieu qui devra être mise en place avant la rentrée.

Aujourd'hui cette décision est prise sans avoir pris le temps d'organiser cette structure associative ni de s'être assuré de sa viabilité, de sa pérennité et surtout du maintien d'un enseignement de qualité. La CCB a précisé lors de cette réunion la possibilité d'attribuer des subventions aux élèves et de fournir une aide pour la gestion administrative, c'est un début de négociation mais il faut poursuivre.

La réunion a montré l'absence de dialogue entre les élus et les utilisateurs de l'école de musique. M. le Maire a observé un positionnement sans concession de la part des élus mais aussi une surdité d'une partie des représentants des parents d'élèves de l'EMI face au projet de la CCB et leur opposition farouche voire violente à la structure associative. Il est essentiel de prendre le temps de négocier....

M. le Maire dit être opposé à la décision de fermer brutalement l'école de musique sans l'accompagnement de la CCB pour l'émergence d'une nouvelle structure garantissant le même niveau de qualité d'enseignement. Ou bien faut-il revoir le fonctionnement et la gestion financière de l'EMI pour pérenniser la structure qui garantit le meilleur niveau d'enseignement.

M. Nicolas CARREAU est très inquiet quant à cette fermeture précipitée qui mènera à la disparition d'un lieu d'enseignement musical de qualité situé dans la ville centre de BLAYE à proximité des Collèges et Lycées.

Cette inquiétude est unanimement partagée par le Conseil Municipal. Les débats sur le sujet font état de l'impréparation de cette fermeture et d'une proposition de structure associative qui est loin d'être convaincante.

Unanimement le Conseil Municipal souhaite que les Conseillers Communautaires de CARS s'opposent à la fermeture de l'EMI.

La séance est levée à 19h45.